



AFUL 1

La Commanderie des Templiers 1

BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 N°214 DE DÉCEMBRE 2020

1°) REPORT DE LA DATE ET DE LA FORME DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021.

En raison du contexte sanitaire actuel, les assemblées générales ne peuvent pas se tenir avec une présence physique. En effet, le décret du 29 octobre 2020, qui interdit les déplacements, ne prévoit pas de dérogation pour assister à une assemblée générale (AG) et nous n'avons actuellement pas assez de visibilité sur l'avenir pour savoir s'il sera possible de réunir une AG dans les prochains mois. Toutefois, la loi nous autorise à reporter la tenue des AG et l'ordonnance du 20 mai 2020 complétée par le décret du 2 juillet 2020 permettent d'organiser une AG de manière dématérialisée.

Jusqu'au 31 janvier 2021, le comité syndical peut décider le report de l'assemblée générale et sa tenue par visioconférence ou par correspondance.

Ainsi, la date initialement retenue du Samedi 23 janvier 2021 pour notre **prochaine assemblée générale 2021** est reportée au **Samedi 06 mars 2021**.

En raison du contexte sanitaire et comme autorisé par l'article 13 de l'ordonnance du 20 mai 2020, la participation des membres de l'AFUL 1 à l'Assemblée Générale 2021 ainsi que l'adoption des décisions nécessaires au bon fonctionnement de la résidence se feront uniquement au moyen du vote par correspondance.

A ce titre, vous recevrez début février 2021, en mains propres ou par lettre recommandée avec accusé de réception, un **FORMULAIRE DE VOTE par correspondance**, joint à la convocation classique, en même temps que tous les documents et informations nécessaires au recueil de vos opinions.

Vous devrez remplir **INTEGRALEMENT** ce formulaire de vote et le renvoyer ou le déposer **AU PLUS TARD LE MARDI 02 MARS 2021** dans la boîte aux lettres de la copropriété, au 22, rue de Laon, pour permettre la prise en compte de votre vote concernant le rapport moral, le rapport financier et le budget prévisionnel 2021.

Le renouvellement des mandats individuels des membres du Conseil Syndical s'effectuera par le biais de ce même formulaire de vote.

2°) Modification de la composition du Conseil Syndical

Le 27 novembre 2020, Monsieur Michel KOLODZIEJ a informé le Conseil qu'il démissionnait de son mandat. Conformément aux statuts de l'AFUL 1, les membres du Conseil l'ont coopté pour qu'il assure la charge de l'assainissement, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

D'ici la tenue de notre assemblée générale et conformément à nos statuts, la présidence de l'AFUL 1 est donc co-assurée par les 1^{er} et 2nd Vice-présidents : **Monsieur Roland SIMON** (également responsable des tennis et de l'aire de jeux) et **Monsieur Hubert MERCIER** (également responsable de la qualité du réseau TV et coresponsable du réseau d'assainissement).

Fin septembre 2020, comme précisé dans le précédent bulletin d'information, Monsieur Boris GUIBERT avait démissionné.

Cette année, six membres quittent donc le conseil syndical et six postes sont à pourvoir.

Quatre membres souhaitent poursuivre au sein du conseil syndical et soumettront leur mandat au vote pour renouvellement. Il s'agit de Messieurs :

- Bernard BALL,
- Daniel GODIGNON,
- Hubert MERCIER,
- Roland SIMON.

Il manque donc au minimum deux candidat(e)s pour compléter le bureau.

Pour rappel, celui-ci est composé de dix membres, depuis l'AG du 19 janvier 2013 et la modification des statuts approuvée lors de l'AG du 25 janvier 2014. Le nouvel article est désormais ainsi rédigé : « *ARTICLE QUATRE - COMITE SYNDICAL - (page 42) 1 - L'Association Foncière est administrée par un Comité de dix personnes appelées Syndics, choisies parmi les membres de ladite Association, nommées par l'Assemblée Générale, dont il sera fait état à l'article NEUF ci-après* ».

En conséquence, lors de cette assemblée générale particulière, du fait du contexte sanitaire, votre implication, comme celle de l'ensemble des copropriétaires, ainsi que votre participation au vote par correspondance seront extrêmement importantes.

Comme indiqué ci-dessus, chaque copropriétaire devra veiller à compléter intégralement le formulaire de vote par correspondance afin de permettre le bon fonctionnement de notre copropriété et notamment la désignation du nouveau conseil syndical, l'approbation des comptes 2020 et du budget prévisionnel 2021, ainsi que le vote des travaux nécessaires éventuels.

3°) Recueil des questions/propositions/candidatures soumissionnables pour l'Assemblée Générale 2021

Conformément à nos statuts, « l'Assemblée générale ne peut délibérer que sur des questions qui sont mentionnées expressément dans l'ordre du jour » (p 48, Article 10, alinéa 5). En conséquence, les propositions à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2021, les candidatures pour le Conseil Syndical et les questions diverses devront être transmises à l'AFUL 1, sous format papier ou sous format électronique, **AVANT le JEUDI 07 JANVIER 2021**, pour être prises en compte dans la convocation.

Les propositions, les questions posées et les candidatures seront inscrites dans l'ordre du jour constitutif de la convocation à l'Assemblée Générale et sur le bulletin de vote par correspondance. Vous pourrez ainsi formellement vous exprimer sur chacune d'entre elles. **Votre participation est essentielle pour assurer la bonne continuité du fonctionnement de notre copropriété.** Il convient en particulier d'avoir assez de candidats lors du renouvellement du conseil syndical pour qu'un nouveau bureau soit désigné. À défaut, le comité syndical ne serait plus en mesure d'assurer ses fonctions, ce qui entraînera l'obligation (coûteuse) de chercher un administrateur provisoire, voire un syndic professionnel. Ceci alourdira énormément les charges de copropriété.

Soucieux d'assurer le mieux possible la continuité des services rendus par l'AFUL 1 à chacun des résidents de la Commanderie des Templiers 1, les membres du Conseil Syndical remercient chacun des copropriétaires pour leur confiance et espèrent une participation maximale à la prochaine AG, afin de faire vivre notre résidence. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre à vos interrogations, en particulier pour la tenue de notre assemblée générale.

4°) Vos contacts

| | | |
|-------------------|---|----------------|
| M SIMON | 1 ^{er} Vice-président Tennis & aire de jeux | 06.33.66.45.98 |
| M MERCIER | 2 ^{ème} Vice-président TV & assainissement | 06.14.24.50.60 |
| M PERROT | Trésorier | 06.44.78.73.65 |
| M LESTANG | Secrétaire & Adjoint Espaces verts | 06.74.68.02.04 |
| M DELFOSSE | Espaces verts Webmestre | 07.85.93.81.61 |

| | | |
|--------------------|--------------------------------|----------------|
| M TANGUY | Électricité Voirie | 06.80.61.81.24 |
| M BALL | Trésorier adjoint Finance | 06.15.11.20.54 |
| M GODIGNON | Assurances Entretien chalet | 06.79.78.10.69 |
| M KOLODZIEJ | Assainissement | 01.30.51.82.33 |

En cette période particulièrement complexe pour tous, les membres du Conseil Syndical vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.